

ARRÊTE DE CIRCULATION RÉOUVERTURE PARTIELLE d'une portion du chemin Carrière Damas

Le Maire de la commune de LA NEUVILLE,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route notamment son article L.411-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière,
Vu le code Pénal Article R.610-5,
Considérant les dégradations importantes consécutives aux travaux de débardage effectués courant novembre 2023,
Considérant que ce chemin n'est plus carrossable et qu'il présente un danger pour les engins à moteur,
Considérant que sa remise en état sera effectuée lorsque les conditions seront favorables,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers,
Considérant que l'intérêt de la sécurité justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de ce chemin ;
Vu l'arrêté N°2023/12/02 en date du 14/12/2023 interdisant la circulation des véhicules et des piétons,

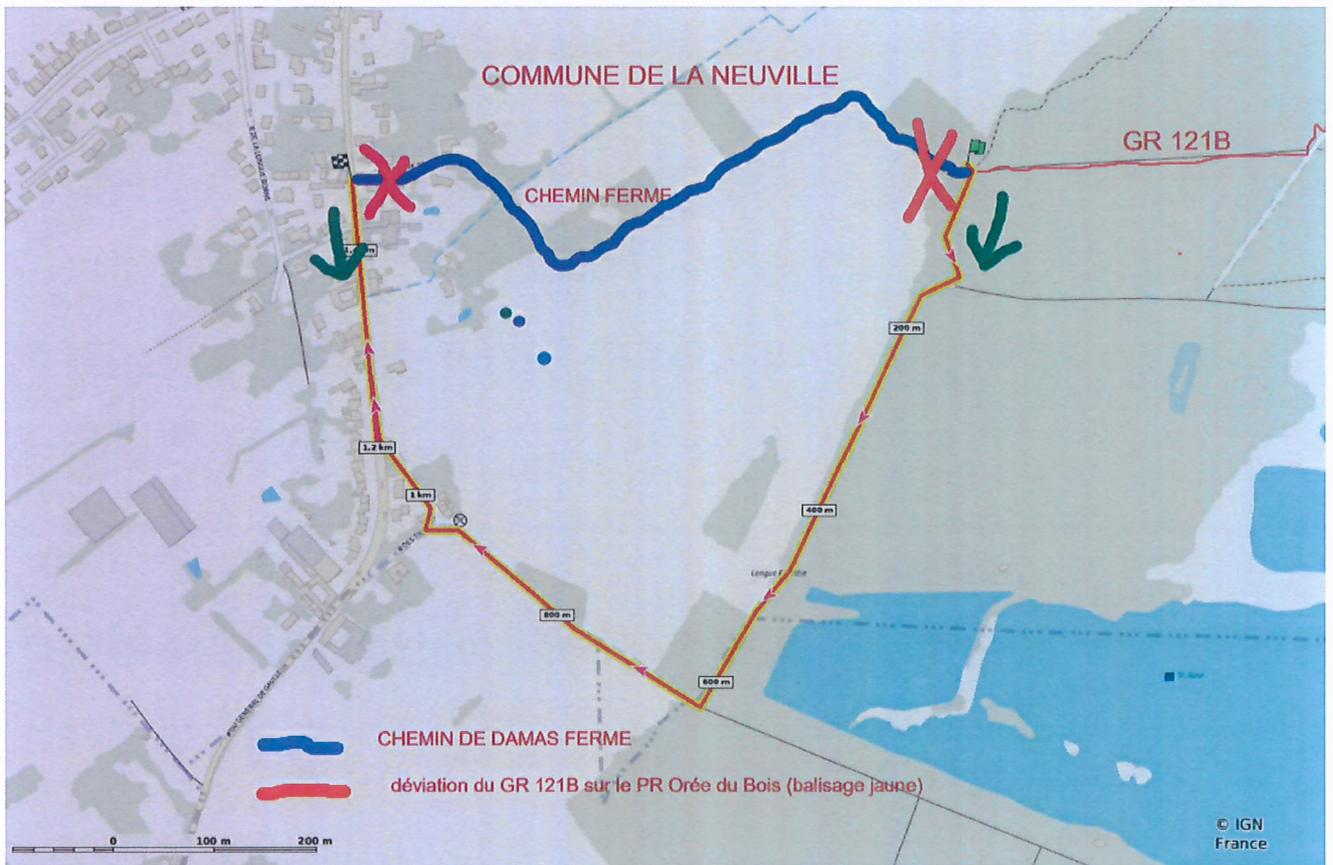
ARRÊTE

- Article 1: **La circulation des véhicules et des engins à moteur reste interdite sur la portion du chemin Carrière Damas située entre l'angle de la parcelle A 0006 et l'entrée de la forêt domaniale de Phalempin. En revanche la circulation des piétons, cyclistes, cavaliers, est de nouveau autorisée.**
- Article 2: Une déviation provisoire du GR 121B est mise en place passant sur le PR Orée du Bois.
- Article 3 : L'arrêté N°2023/12/02 est retiré
- Article 4: La réglementation de circulation sera matérialisée par une signalisation mise en place à chaque extrémité de la portion du chemin concernée.
- Article 5 : Le présent arrêté entrera en vigueur à la mise en place de la signalisation.
- Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 7 : Le Maire de La Neuville, la Gendarmerie de Phalempin et l'adjoint aux travaux de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de circulation : Carrière Damas



Portion ouverte	
Portion fermée	



la Neuville- déviation Gr121b provisoire
1.5 km 50 m 58 m 9 m 45 m
Marche Difficulté: Facile en 21min

13/12/2023 - Par dehemjacques

